



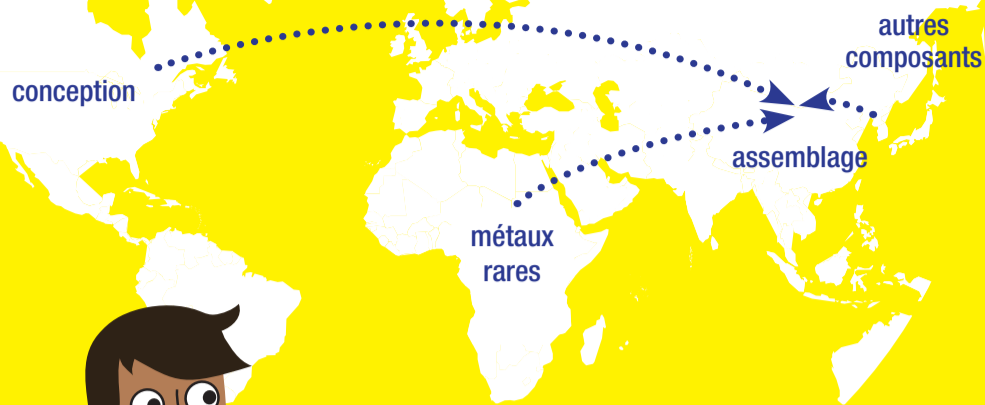
**FASHIONS
MAIS PAS
CONS !**

www.ethique-sur-etiquette.org



COLLECTIF
ÉTHIQUE SUR
L'ÉTIQUETTE

Exemple du circuit d'un smartphone, de sa conception à nos poches.



PAS CHER... MAIS POUR QUI ?

Pour réduire les coûts de production, les multinationales font fabriquer ces produits dans des pays où les salaires sont faibles, en dessous du minimum vital. Dans les usines de ces pays, les conditions de travail sont souvent désastreuses : horaires épuisants, utilisation de produits toxiques, harcèlement, humiliations, etc.



MADE IN MONDIALISATION

Nos vêtements, nos jouets ou nos objets électroniques font souvent le tour du monde avant d'arriver dans les rayons de nos magasins.



LES DROITS HUMAINS... AUSSI AU TRAVAIL

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont des droits qui sont encadrés par l'Organisation internationale du travail ou reconnus par des textes internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui définissent des principes universels :

Dans de nombreux pays ces droits ne sont pas appliqués par les États, et les multinationales profitent ainsi d'une main-d'œuvre vulnérable.

Interdiction du travail forcé
personne ne peut être obligé de travailler sous la menace ou contre sa volonté

Garantie de la sécurité et de la santé au travail
toute personne doit travailler dans des conditions saines et sans danger

Non-exploitation des enfants
on ne doit pas travailler avant l'âge de 15 ans

Respect d'une durée maximale du travail
il est interdit de faire travailler une personne plus de 48 heures par semaine et plus de 8 heures par jour

Respect de la liberté syndicale
tout-e travailleur-euse a le droit de constituer un syndicat ou d'adhérer à celui de son choix

Non-discrimination au travail
toute personne doit avoir les mêmes possibilités d'accéder à un travail, indépendamment de son origine, son sexe, son âge, etc.

Droit d'organisation et négociation collective
les syndicats ont le droit de négocier avec les dirigeants d'une entreprise afin de signer des accords sur les conditions de travail et l'emploi

Garantie d'un salaire minimum décent
un salaire doit permettre au travailleur-euse de couvrir ses besoins vitaux et ceux de sa famille

FASHIONS MAIS PAS CONNS !

Informé-e-s...

Nous avons le droit d'être informé-e-s pour ne pas consommer aveuglément : demandons plus d'informations aux marques sur les conditions de fabrication de leurs produits.

...et libres de nos choix

La tendance, oui, mais pas à n'importe quel prix, ni environnemental, ni humain.

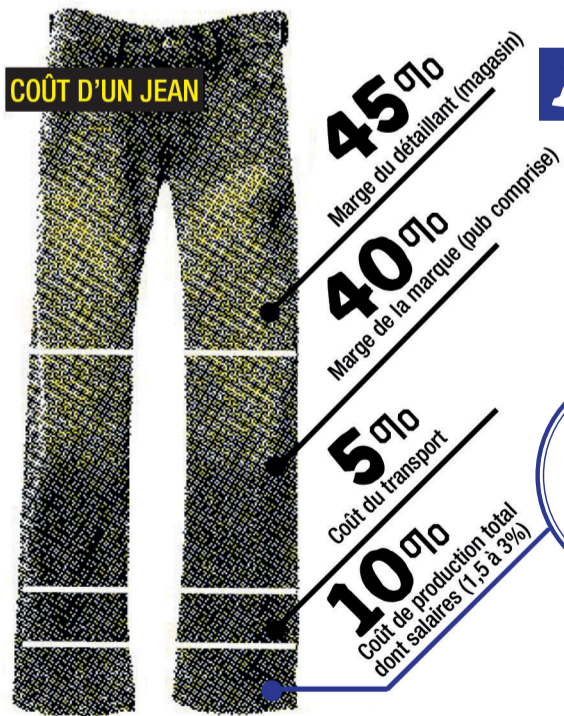
Une mode jetable

La fast fashion nous pousse à renouveler nos vêtements en permanence. Résultat : on ne porte ces vêtements de mauvaise qualité et à bas prix que 5 fois en moyenne, alors que leur impact écologique et social est considérable.

Fashion victims?

Pour obtenir un effet usé si tendance, nos jeans sont souvent blanchis par la technique du sablage, qui consiste à projeter du sable à forte pression sur le tissu. La poussière inhalée provoque chez les travailleur-euse-s la silicose, une maladie pulmonaire incurable. Mortels, ces jeans ?

COÛT D'UN JEAN



À QUI PROFITE LE PRIX ?

La part du salaire dans le coût de fabrication d'un vêtement est si minime qu'en réduisant leurs profits ou les montants consacrés à la publicité, les marques pourraient permettre aux ouvrier-ère-s de recevoir un salaire vital sans que le prix des vêtements en magasin augmente.

Main-d'œuvre = 1,5 à 3% du prix de vente !



made in droits de l'homme ?

Teste tes connaissances sur : www.ethique-sur-etiquette.org

